



APPEL À PROJETS 2022
Avec l'expertise de Julia Bertret, Celsious

DOSSIER DE CANDIDATURE

**PROJET DE RÉDUCTION
DES ÉMISSIONS CARBONE**

**DOSSIER COMPLET À RETOURNER
AVANT LE 30 JUIN 2022 MINUIT À
annecy.rotary1780@gmail.com**

INTRODUCTION – LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS 2022

Le Rotary Club Annecy propose une dotation de 10 000€ pour financer un équipement ou une action permettant à un porteur de projet de Haute Savoie de contribuer à la réduction des émissions carbone. La sélection sera réalisée par les membres du Rotary Club Annecy, avec l'expertise de Julia Bertret, CEO de Celsious, agence d'innovation responsable.

- Le porteur du projet doit être une structure qui, propose au cœur de son offre, une solution, un service ou un produit innovants, permettant structurellement la réduction des émissions carbone dans son secteur. L'objectif de réduction et la démarche pour l'atteindre devront être clairement explicités dans le dossier de candidature.
- La dotation est destinée à contribuer au financement d'un équipement durable, d'un matériel destinés à atteindre l'objectif fixé ou encore d'un prototype qui aura été validé industriellement.
- Le projet peut être mis en œuvre sur une période de 1 à 3 ans.
- Le porteur du projet doit disposer d'une structure juridique établie en Haute Savoie (entreprise, association, entreprise d'insertion, etc.) ayant au minimum 2 années d'exercice.
- La mise en œuvre du projet devra être localisée en Haute Savoie, la distribution du projet pouvant s'adresser aux marchés français ou international.
- Il est possible également de solliciter un accompagnement humain afin de bénéficier de l'expérience et du réseau des membres du Rotary Club Annecy.
- Les 2 pages du règlement de l'Appel à Projets 2022 (pages 6 et 7 du présent document) doivent être paraphées et signées par les candidats.
- Le dossier complet doit être renvoyé avant le 30 juin 2022 minuit à annecy.rotary1780@gmail.com

SECTION I – PRÉSENTATION DU PROJET

Titre du projet

Présentation du projet, en indiquant comment et de combien le projet permet une réduction des émissions carbone (500 mots maximum)

SECTION II – BUDGET DU PROJET

Indiquer le montant de la dotation sollicitée

Indiquer le montant total du projet, en détaillant les postes du budget et les sources de co-financement prévues. La dotation du Rotary Club Annecy peut représenter à titre exceptionnel 100% du financement.

Indiquer qui est impliqué au sein de la structure, et si un accompagnement complémentaire est sollicité : coaching, juridique, comptable, RH, marketing...

SECTION III – STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

Raison sociale

Existence juridique : SIREN, numéro d'enregistrement à la préfecture, etc.

Contact : nom, prénom, email, téléphone, adresse complète

Indiquer le budget de fonctionnement de la structure porteuse et JOINDRE AU DOSSIER LES 2 DERNIERS BILANS D'EXERCICE.

Présentation des autres documents joints au dossier : photos, articles, etc.

J'accepte que les données de ce dossier soient utilisées par le Rotary Club Annecy dans le cadre de sa communication publique, notamment dans les médias, sur le lauréat de l'Appel à Projets 2022. J'accepte également que le choix du lauréat dépende uniquement de la décision du Rotary Club Annecy et ne puisse être contesté.

RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS 2022

Article 1 : Objet de l'Appel à Projets 2022

Le Rotary Club Annecy organise l'Appel à Projets 2022 à destination de toute structure existante située en Haute Savoie, porteuse d'un projet de réduction des émissions carbone.

Article 2 : Condition de participation

La participation à l'Appel à Projets 2022 nécessite l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. En soumettant son dossier de candidature, chaque participant l'accepte et s'engage à aller au bout du processus de présentation de son projet.

Article 3 : Modalités de candidature

Ce concours est coordonné par le Rotary Club Annecy. Les dossiers complets sont à retourner par email avant le 30 juin 2022 minuit à annecy.rotary1780@gmail.com.

Le dossier doit être complet et contenir les réponses à toutes les questions, ainsi que les deux derniers bilans d'exercice de la structure porteuse du projet. Les candidats peuvent joindre au dossier des supports créatifs illustrant le projet (photos, vidéos, réalisations graphiques, articles...).

Article 4 : Procédure de sélection et résultats

Les critères de sélection sont les suivants :

- Un dossier complet;
- Le respect de la thématique et l'impact du projet sur la réduction des émissions carbone;
- Le fait que la dotation soit allouée au financement d'un équipement durable ou d'un matériel permettant au projet de franchir un cap en capacité. La dotation ne peut servir à financer des frais de fonctionnement;
- Le porteur du projet doit être une structure qui propose une solution, un service ou un produit, permettant structurellement la réduction des émissions carbone dans son secteur d'activité. Par exemple, il ne peut pas s'agir d'une réduction des émissions carbone réalisée sur un bâtiment occupé par le porteur du projet si ce n'est pas l'activité principale du porteur de projet;
- L'originalité et la qualité du projet;
- Un calendrier et un financement du projet solides et réalistes, notamment sur la prévision des postes du budget et sur les sources de co-financement prévues. La dotation du Rotary Club Annecy pourra représenter à titre exceptionnel 100% du financement.

Le Rotary Club Annecy est seul décideur de l'attribution de la dotation de 10 000€, pour une mise en œuvre sur une période de 1 à 3 ans.

Les dossiers seront étudiés par le Rotary Club Annecy qui pourra contacter les porteurs de projet en sélection finale pour les auditionner entre juillet et septembre 2022.

Les résultats finaux seront communiqués aux candidats au plus tard le 30 septembre 2022. La mise à disposition des fonds se fera en accord avec les candidats selon les besoins du projet.

Article 5 : Engagements de suivi de la réalisation et de communication

Le porteur de projet récompensé s'engage à rendre compte de la réalisation du projet auprès du Rotary Club Annecy. Les modalités en seront précisées dans une convention signée entre le lauréat et le Rotary Club Annecy, telles que : suivi de l'évolution du projet par emails réguliers, présentation des comptes, preuves matérielles de réalisation (photos, factures), etc.. Le lauréat sera également invité à présenter la réalisation du projet devant les membres du Rotary Club Annecy.

RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS 2022

Le projet récompensé sera relayé via les plateformes et supports de communication du Rotary Club Annecy, ainsi que du Rotary de façon plus large, tandis que le lauréat devra de son côté communiquer publiquement la mise en œuvre de son projet en mentionnant le soutien du Rotary Club Annecy.

Article 6 : Droit à l'image

Les candidats pourront être photographiés et filmés durant l'audition de présentation des projets. Du seul fait de leur acceptation du présent règlement, les candidats acceptent l'utilisation et la diffusion de leur image par le Rotary Club Annecy dans le cadre de la communication du Rotary, ainsi que mentionné à l'article 5 du présent règlement. La réalisation et la diffusion de photographies et de films des présentations ne donneront lieu à aucune rémunération des participants.

Article 7 : Propriété intellectuelle

Le présent Appel à Projets 2022 n'emporte aucun transfert de propriété intellectuelle sur les projets au bénéfice du Rotary Club Annecy. Le Rotary Club Annecy s'engage à maintenir la confidentialité des informations qui lui seront transmises. Les candidats restent propriétaires des projets qu'ils proposent et portent.

Article 8 : Responsabilité

Les candidats reconnaissent être informés qu'ils seront tenus pour seuls responsables en cas d'inexactitude des informations qu'ils porteront dans leurs dossiers, ou de non-respect des obligations figurant dans le présent règlement. Ils s'engagent à rembourser les sommes perçues s'ils ne peuvent apporter les preuves correspondantes de mise en œuvre sur le projet.

Article 9 : Données personnelles

Les candidats sont informés que les données personnelles traitées dans le cadre de cet Appel à Projets 2022 le sont en respect des dispositions du Règlement Général de Protection des Données (RGPD – Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite loi « Informatique et Libertés »). Au titre de ces textes, les candidats disposent d'un droit d'accès et de suite aux informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en s'adressant au Rotary Club Annecy par email.

**Date et signature du représentant légal de la structure porteuse du projet,
précédées de la mention « Lu et approuvé » :**